

LA PRÉSENTATION DU PROJET

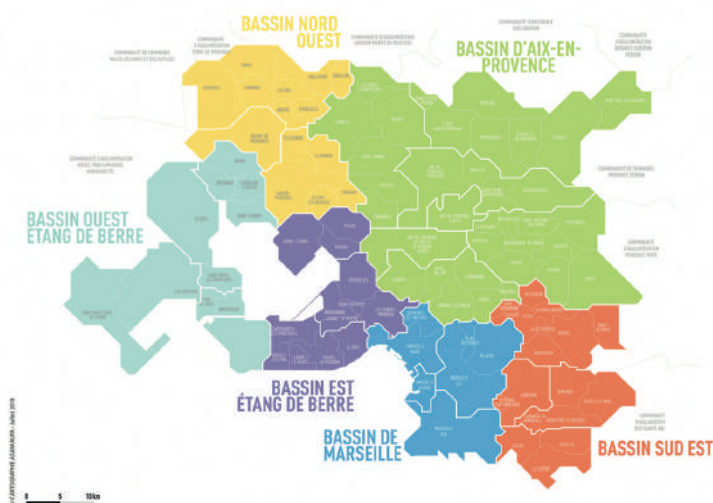
La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOMD) sur l'ensemble de son territoire, est compétente pour élaborer son Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 en concertation avec les partenaires institutionnels, dont les 92 communes, et la population.

Le PDU définit l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises sur une période de 10 ans. Lancé en décembre 2017, le projet a été arrêté en décembre 2019. Après consultation de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, il entre à présent en enquête publique à l'issue de laquelle il sera approuvé en octobre 2021.

Le PDU vise à développer un système de mobilité adapté aux spécificités du territoire, afin que chaque métropolitain dispose d'une solution de mobilité alternative à la voiture individuelle (vélo, transports collectifs, covoiturage, ...).

Il sera décliné en plans locaux de mobilité qui préciseront, dans chaque bassin de proximité, certaines actions opérationnelles d'intérêt local.

Les bassins de mobilité de proximité



LES 4 GRANDS ENJEUX DU PDU

- Faciliter la mobilité** pour faire de la Métropole Aix-Marseille-Provence une métropole attractive, fluide et accessible à tous
- Adapter les mobilités aux caractéristiques du territoire** d'une métropole polycentrique aux densités contrastées
- Diversifier l'offre de mobilité** en structurant la combinaison des modes de déplacement
- Améliorer les mobilités** pour développer un cadre de vie remarquable et respirable

LES OBJECTIFS DU PDU EN CHIFFRES CLÉS

Objectifs de part modale 2030 : vers des mobilités plus durables



moins de 50%
des déplacements réalisés
en voiture (57% en 2017)



15% des déplacements réalisés
en transports collectifs (9% en 2017)



5% des déplacements réalisés
en vélo (1% en 2017)



46% des déplacements
réalisés en voiture solo
(51% en 2017)



33% des déplacements réalisés
à pieds (31% en 2017)

Objectifs d'amélioration de la qualité de l'air*

*référence 2012



- 26% de gaz
à effet de serre



- 67%
d'oxydes d'azote



- 35%
de particules fines
PM 10



- 48%
de particules fines
PM 2,5

UN PROJET LARGEMENT CONCERTÉ

Une concertation continue a permis d'enrichir le projet et de donner une large place à l'avis de chacun à travers :

19 ateliers réunissant **520 participants**

2 enquêtes en ligne, recueillant **3 000 réponses**

1 registre de concertation numérique : **130 documents** disponibles, **17 000 visiteurs**

➤ Lancée en 2018, le processus s'est achevé en octobre 2019.



CONCERTATION PUBLIQUE ÉLABORATION PDU 2020-2030 AIX-MARSEILLE-PROVENCE ATELIER

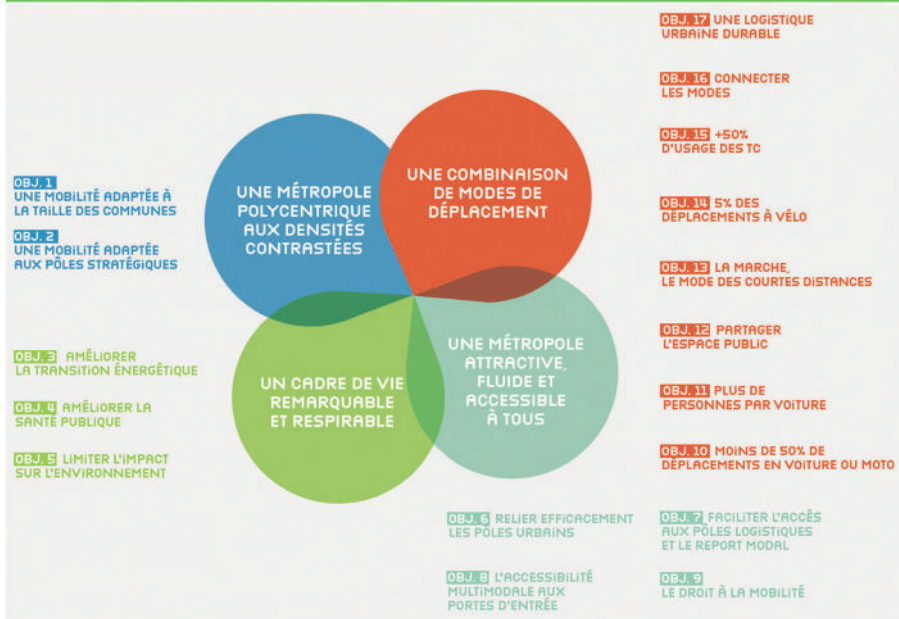
CALENDRIER DU PROJET DE PDU



* Personnes publiques associées

** Mission Régionale de l'Autorité Environnementale

4 ENJEUX ET 17 OBJECTIFS



110 ACTION DU PDU EN 7 LEVIERS

3 Leviers pour créer des systèmes modaux

- > Un système vélo global
- > Un système de transport performant
- > Un système routier réinventé, innovant, efficace et durable

3 Leviers pour lier les systèmes et favoriser l'intermodalité

- > Un réseau hiérarchisé de pôles d'échanges multimodaux
- > Des espaces publics partagés et attractifs
- > Des services de mobilité agiles et accessibles

1 Levier pour se donner les moyens de réussir

UN SYSTÈME VÉLO GLOBAL

- Mailler et sécuriser le réseau cyclable et créer des services pour faciliter son usage
- 500 km d'axes structurants aménagés
- 200 km à vocation de loisirs et de tourisme
- 50 000 places de stationnement vélos
- Location courte ou longue durée
- Aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique

UN SYSTÈME DE TRANSPORT PERFORMANT

- Débloquent le noeud de Saint-Charles (en lien avec le projet Ligne Nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur)
- Développer le Réseau Express Métropolitain :
 - 3 lignes ferroviaires « TER + » : Marseille-Gardanne-Aix, Marseille-Aubagne-Toulon, Marseille-Vitrolles Aéroport Marseille Provence-Miramas
 - Valtram entre Aubagne et la Bouilladisse
 - 26 lignes « Car + » desservant plus de 80% des habitants
- Réaliser plus de 200 km de THNS urbains nouveaux



PISTE CYCLABLE CORNICHE KENNEDY - MARSEILLE

UN SYSTÈME ROUTIER RÉINVENTÉ, INNOVATION, EFFICACE ET DURABLE

- Améliorer la santé et l'environnement en réduisant la circulation automobile et en favorisant l'usage de véhicules propres :
 - Mise en place d'une Zone à Faibles Émissions dans le centre de Marseille
 - Primes à l'achat de véhicules électriques prolongées jusqu'en 2025
 - Plus de 1 000 bornes de recharge publiques installées d'ici 2030
- Optimiser le réseau routier :
 - 100 km de site propre sur autoroutes et voies rapides
 - Développer le covoiturage
 - Développer les boulevards urbains multimodaux
- Organiser un système logistique plus durable
 - Améliorer sa qualité environnementale
 - Développer le fret ferroviaire ou fluvial



LE TRAMWAY D'AUBAGNE UNE LIGNE DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN



BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



TERRITOIRE EST ÉTANG DE BERRE

UN RÉSEAU HIÉRARCHISÉ DE PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

- 93 pôles d'échanges multimodaux (PEM) connectés aux réseaux urbains et adaptés aux contextes urbains
 - Dans les centres des grandes villes
 - En périphérie des zones urbaines
 - Dans les secteurs peu denses
- Offre de services, sécurité et confort aux usagers
- Création de 10 000 nouvelles places de stationnement en parking-relais

SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR

- Une Métropole partenaire du changement avec les acteurs du territoire dans un cadre de concertation et de suivi des effets des actions : associer les partenaires institutionnels, les communes, les associations et les employeurs.
- Une Métropole maître d'ouvrage, pilote stratégique pour organiser, réaliser et coordonner la mise en place des actions du PDU en lien avec les partenaires impliqués : accompagnement du développement des Plans de mobilité des entreprises, création d'un observatoire métropolitain de la mobilité.

DES ESPACES PUBLICS PARTAGÉS ET ATTRACTIFS

- Prioriser les piétons avec une largeur minimum de trottoirs de 1,80m adaptés aux personnes à mobilité réduite dans les zones partagées
- Réguler le stationnement
- Faciliter l'usage des modes actifs (marche, vélo)
- Faire de la Zone 30 la référence en matière d'aménagements des voies de centre-villes
- Développer des aires de livraison fonctionnelles, accompagner le développement des nouveaux modes de livraison

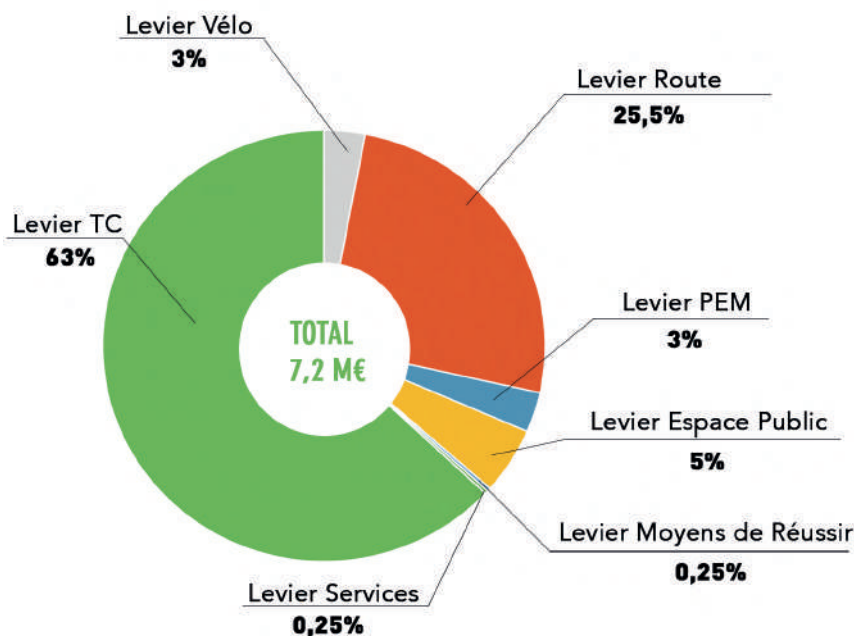
DES SERVICES DE MOBILITÉS AGILES ET ACCESSIBLES

- Une tarification plus simple, harmonisée sur l'ensemble de la Métropole
- Plus de choix de mobilité et une multimodalité facilitée
- Une mobilité inclusive des publics les plus fragiles



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA ROTONDE - AIX-EN-PROVENCE

BUDGET 2020-2030



UN PROJET ARTICULÉ AVEC LES DOCUMENTS CADRES

Document de planification et de programmation réglementaire, le Plan de Déplacements Urbains 2020-2030 de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans une stratégie de planification globale du territoire.

Le document entre ainsi en cohérence avec les orientations stratégiques des autres documents cadre de la Métropole et de la Région :

- Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône
- Directive Territoriale d'Aménagement
- Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- Schémas de Cohérence Territoriale
- Projet Métropolitain
- Agenda économique

Le Plan de Déplacements Urbains 2020-2030 de la Métropole contribue ainsi à un projet d'aménagement global du territoire articulant urbanisme, transports, développement économique et prise en compte des enjeux environnementaux.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

QU'EST CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire qui s'applique à tous les projets, programmes et plans ayant un impact sur leur environnement. Elle permet à chacun de prendre connaissance des caractéristiques détaillées du projet, ses objectifs, ses effets sur le territoire et l'environnement, son interior et de donner son avis sur le projet.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroule sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante pour :

- Veiller au bon déroulement de l'enquête publique
- Recueillir l'avis de tous
- Établir un rapport et formuler des conclusions motivées

QUEL EST L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique concerne le projet de plan de déplacements urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il a pour objet de définir l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises sur un période de 10 ans. Les habitants de la Métropole sont invités à déposer leurs observations et propositions sur le projet présenté pendant toute la durée de l'enquête publique.

» Pour cette enquête publique, la commission est composée d'un Président, M. Alain CHOPIN, et deux membres titulaires, M. Guy SANTAMARIA et M. Christian PELLET, et d'un membre suppléant, M. Marc MILLAUD

**Informez-vous et exprimez-vous,
du mardi 20 avril 2021 à 9h au vendredi 21 mai 2021 à 17h.
Pour vous informer, participer et déposer un avis :**

POUR S'INFORMER

Dossier disponible dans les 106 lieux de l'enquête :

- 92 communes
- 8 mairies de secteur de Marseille
- Sièges des 6 Conseils de Territoire
- Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence

POUR CONTRIBUER

DATES ET LIEUX DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

COMMUNES	ADRESSE	DATES ET HORAIRES
Aix-en-Provence	Territoire du Pays d'Aix Hôtel Boadès 13 100 Aix-en-Provence	Jeudi 22/04/2021 de 9h à 12h et Mercredi 05/05/2021 de 14h à 17h
Aubagne	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile 932 avenue de la Fleuride 13 400 Aubagne	Mardi 27/04/2021 de 9h à 12h et Jeudi 06/05/2021 de 14h à 17h
Gardanne	Direction des services techniques et de l'urbanisme 1 av de Nice 13 120 Gardanne	Jeudi 22/04/2021 de 14h à 17 h
Istres	Hôtel de Ville 1 Esplanade Bernardin LAUGIER 13800 Istres	Mercredi 28/04/2021 de 9h à 12h
Istres	Territoire Istres Ouest Provence Direction de l'aménagement du territoire Trigance 4 - allée de la passe-pierre 13 800 Istres	Lundi 17/05/2021 de 14h à 17h
La Ciotat	Service Urbanisme et Foncier Hôtel de Ville, 1 ^{er} étage rond-point des messageries maritimes 13600 La Ciotat	Mardi 04/05/2021 de 9h à 12h et Mercredi 19/05/2021 de 14h à 17h
Marignane	Direction de l'Aménagement et du territoire Hôtel de ville Cours Mirabeau 13 700 Marignane	Mercredi 21/04/2021 de 9h à 12h et Mardi 04/05/2021 de 14h à 17h
Marseille	DGA de l'urbanisme du Foncier et du Patrimoine 40 rue Fauchier 13 002 Marseille	Jeudi 29/04/2021 de 13h45 à 16h45 et Lundi 17/05/2021 de 9h à 12h
Martigues	Territoire du Pays de Martigues Hôtel de l'Agglomération rond-point de l'Hôtel de ville 13500 Martigues	Vendredi 30/04/2021 de 9h à 12h
Martigues	Hôtel de ville RDC, local des permanences rond-point de l'Hôtel de Ville 13500 Martigues	Jeudi 20/05/2021 de 14h à 17h
Miramas	Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 13 140 Miramas	Mardi 27/04/2021 de 14h à 17h et Mardi 11/05/2021 de 9h à 12h
Pertuis	Direction des Services Techniques 195 impasse Jules Seguin 84 120 Pertuis	Mardi 20/04/2021 de 14h à 17h
Marseille Pharo	Siège de la Métropole Aix Marseille Provence 58 bd Charles Livon 13 007 Marseille	Mercredi 21/04/2021 de 14h à 17h et Vendredi 21/05/2021 de 9h à 12h
Salon-de-Provence	Territoire du Pays Salonais RDC, 281 boulevard du Maréchal Foch 13 666 Salon-de Provence cedex	Mardi 20/04/2021 de 9h à 12h et Vendredi 21/05/2021 de 14h à 17h
Vitrolles	Direction générale adjointe VCDU Bâtiment l'Azuréen Arcades des Citeaux 13127 Vitrolles	Vendredi 23/04/2021 de 9h à 12h et Lundi 03/05/2021 de 14h à 17h

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Le lundi 26 avril 2021 de 9h à 17h
au 06 32 87 50 69

Le lundi 10 mai 2021 de 9h à 17h
au 06 32 87 50 44

Le mardi 18 mai 2021 de 9h à 17h
au 06 32 87 50 43

Prise de RDV 48h avant aux numéros indiqués

REGISTRE NUMÉRIQUE

<https://www.registre-numerique.fr/plan-deplacements-urbains-metropole-amp>



PAR MAIL

commission.enquete.pdu@ampmetropole.fr

PAR VOIE POSTALE

M. Alain CHOPIN - Président de la
commission d'enquête –
Métropole Aix-Marseille-Provence –
Direction Générale Adjointe de la Mobilité-
Direction Études et Stratégie
BP 48014 –
13567 MARSEILLE CEDEX 02